

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Dans la zone Ouest-Arvan, les travaux de pose des quais se finalisent, la pose des écrans acoustiques est programmée à partir d'avril 2025.

Parallèlement, des interventions sont en cours sur les galeries techniques, avec la pose des cheminées et des escaliers, ainsi que sur les ouvrages hydrauliques des Roches-Noires. Les travaux du futur PRA RD906 se poursuivent également, avec des opérations de remblaiement et d'intervention sur les réseaux, mise en circulation de l'ouvrage prévue en avril 2025.

De manière générale, les travaux de génie civil sont en cours de finalisation sur l'ensemble des zones. À partir de mai 2025, les marchés d'équipements ferroviaires (caténaire, voie, signalisation, etc.) débuteront.

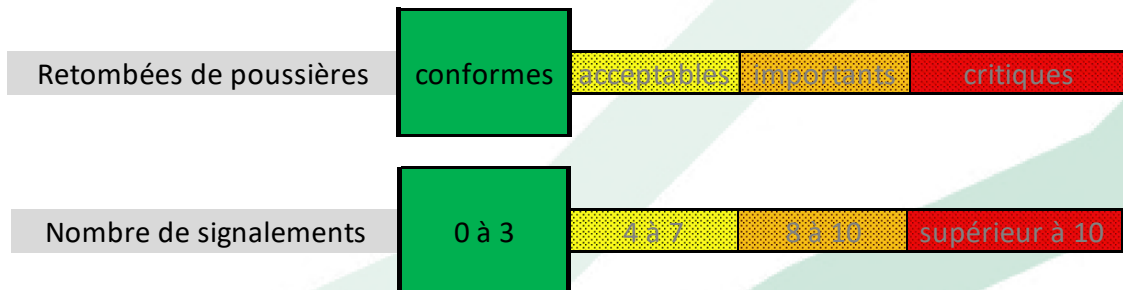
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour l'ensemble des points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 1<sup>er</sup> trimestre 2025.



ANNEE 2025	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

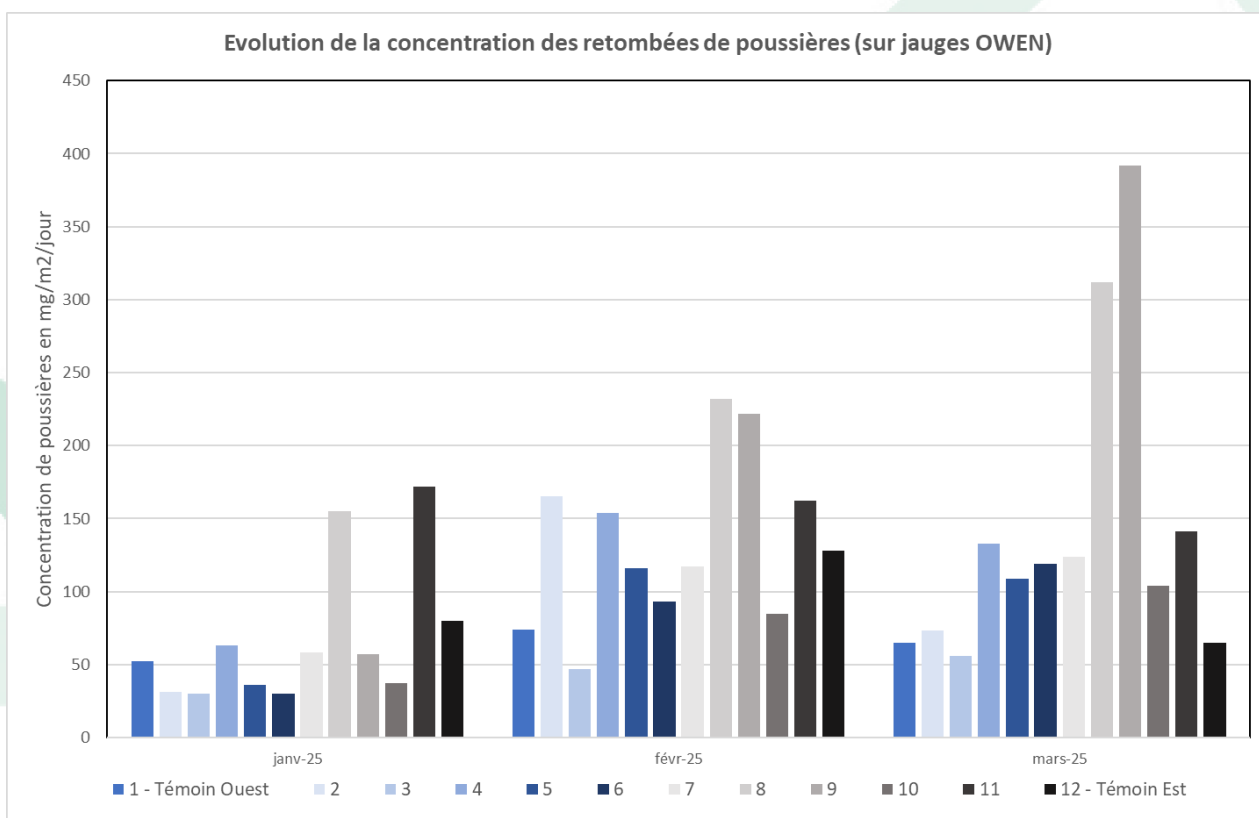
(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#1<sup>er</sup> trimestre 2025

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont globalement inférieurs au seuil de référence de 500 mg/m<sup>2</sup>.jour sur l'ensemble de la période.



## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été constaté sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**